



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Suicide

Question écrite n° 44433

### Texte de la question

M. Alain Suguenot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquietante progression du suicide chez les jeunes. Le suicide est, dans la tranche d'âge 18-25 ans, la seconde cause de mortalité par an : par ailleurs, le plus souvent, les jeunes mettent fin à leurs jours pour des raisons bien moins dramatiques qu'ils ne peuvent le penser, un échec scolaire par exemple. Aussi, lui demande-t-il si son administration compte mettre en place un programme de sensibilisation à la fois du personnel enseignant sur les signes extérieurs qu'un tel mal-être peut dégager, mais également des élèves et étudiants dont certains d'entre eux pourraient se reconnaître dans cet état d'esprit suicidaire et ainsi éviter de véritables drames.

### Texte de la réponse

La lutte contre le suicide des jeunes fait partie des objectifs prioritaires poursuivis par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et de la prévention des conduites à risque menées auprès des élèves des établissements scolaires. Dans ce domaine, en effet, les personnels des établissements scolaires doivent jouer un rôle important dans les premières mesures à prendre face à des jeunes traversant une période difficile et présentant de signes évidents de détresse. Or, bien souvent, ces personnels se trouvent gênés devant l'expression du mal-être, de la dépression exprimée par les adolescents. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale a souhaité mettre à la disposition de la communauté éducative des outils d'information, de réflexion et de dialogue de nature à sensibiliser et à la former à ce travail de prévention. A cette fin, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait réaliser un film sur la prévention du suicide chez les adolescents, intitulé « Sortie de secours », avec un livret pédagogique. Ce film, d'une durée de cinquante-trois minutes, réalisé avec le concours des personnels de santé, sociaux, enseignants, des jeunes venant de faire une tentative de suicide, de spécialistes de l'adolescence extérieurs à l'institution scolaire, est exclusivement destiné aux membres adultes de la communauté éducative. Il a été diffusé en novembre 1994 dans l'ensemble des lycées et collèges publics et privés, afin de servir d'outil pédagogique de formation auprès des personnels concernés. Il doit, en effet, permettre aux personnels de la communauté éducative de mieux comprendre les problèmes de l'adolescence rencontrés par les élèves, repérer les signes de détresse révélant leur mal-être, suggérer des comportements d'écoute et d'aide dans les conduites à tenir en présence d'adolescents en difficulté. Afin que ce film soit le plus utile et le plus efficace dans le message qu'il est chargé de transmettre, les assistants de service social, les infirmières, les médecins, plus particulièrement sensibilisés aux difficultés des adolescents ont été invités, en tant que personnes-ressources, à prendre l'attache des chefs d'établissement pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire dans la lutte contre le suicide. Enfin, sur le même sujet, un document intitulé « Les conduites suicidaires des adolescents » et sous-titre « Des repères pour la prévention à l'école » est en cours de réalisation et sera prochainement diffusé dans l'ensemble des établissements scolaires à l'intention des membres adultes de la communauté éducative afin de poursuivre l'action engagée en matière de prévention du suicide. Dans l'enseignement supérieur, les services de médecine

preventive et de promotion de la sante (SMPPS) ont notamment pour objectif de prevenir ou de detecter les troubles et facteurs d'inadaptation physique ou psychique susceptibles de constituer des obstacles au travail de l'etudiant. A cet egard, les SMPPS ont developpe des etudes et des enquetes epidemiologiques mettant en evidence que les problemes de sante rencontres par les etudiants (troubles du sommeil, du comportement alimentaire, consommation de medicaments, sentiments depressifs) sont fortement lies aux situations de stress, de solitude, creees par le contexte universitaire. Ces differents constats ont conduit les services a elaborer des priorites d'action propres a sensibiliser l'etudiant a la prevention personnalisee de sa sante et a integrer, chaque fois que c'est possible, une dimension preventive dans les prestations. De fait, les strategies de prevention mises en place par les SMPPS associent des actions souvent integrees a l'enseignement visant a favoriser l'adaptation des etudiants concernes par le mal-etre et, de maniere plus generale, des prestations, individuelles (consultations medico-psychologiques) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiete et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie, soins-etudes). Cette nouvelle orientation des services est appelee a se generaliser sous l'effet de la demande etudiante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Suguenot Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44433

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5613

**Réponse publiée le :** 18 novembre 1996, page 6037